no. 43

DIVISION

De la Ville & Fauxbourgs de Bordeaux, en vingt-huit arrondiſſements.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Le Porr, depuis rue Poyenne juſqu'à la Jalle, les marais entre les deux Jalles & l'allée Boutaut, en revenant vers le ſud juſqu'a rue Poyenne, rue Marmagnine, rue Bourhon, rue Surſon, rue Chantecrit, rue Benſe, rue Dufourg, rue Lombard, rue Maurice, rue Tramaſſet, rue Deniſe, rue Poyenne, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'aſſemblee ſe formera dans la chapelle des écoles Chrériennes, aux Chartrons.

II. Le Porr, depuis la rue Poyenne juſqu'à rue Ramonet, rue Bareyre, rue Brande, alentours de l'egliſe Saint-Louis, rue Pomme d'or, rue Penicaut, rue Roſe, rue Saint-Jean, rue Angélique, rue des Retaillons, petite rue Bareyre, rue Borie, rue Charron, rue Rivière, rue Doidy, rue Mainvielle, rue St. Eſprit, rue Notre-Dame, depuis la rue St. Eſprit juſqu'a rue Ramonet, rue Ramonet, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des Carmes, aux Chartrons.

III. Le Port, depuis la rue Ramonet juſqu'à la rue Latour, rue Notre-Dame, depuis la rue Ramonet juſqu'à la rue Latour, rue Raze, rue Saint-Joſeph, rue Sainte-Thérèſe, rue Cantemerle, rue Saint-Michel, rue du Jardin public & rue du Marais, depuis la rue Riviere juſqu'à rue Traverſière, rue Frere, place Feger, au nord de la rue Traverſière, rue Traverſière, rue Saint-André, rue Cornac, rue Latour, rue du Convent, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'egliſe du Chapeler.

IV. Le Port, depuis rue Latour juſqu'à la barrière du Château-Trompette, les glacis du Château vers les Chartrons, l'interieur de la place, le pavé des Chartrons, rue Notre-Dame, depuis rue Cornac juſqu'au Château, rue Conſtantin, rue Tourat, cours du Manège, depuis la place Feger juſqu'au Jardin, ~~rue de la Courte, rue du Jardin public~~ & du Marais, depuis la rue Traverſiere juſqu'au Jardin, rue du Billard, rue Sainte-Eliſabeth, rue des Vaux, rue Moncheul, rue Conet, rue Blandon, rue Martial, place Michel, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des Récolets.

V. Rue Porte Richelieu, les glacis du Château juſqu'à la place, la ſalle du ſpectacle, rue de la Comédie, foſſés du Chapeau-rouge, depuis & compris les maiſons en face de la grille de fer juſqu'à la porte Médoc, rue du ponr de Lamouſque, rue Corbin, rue Fedagen, rue Métivier, rue des Lauriers, grande & petite rues Saint-Remi, rue d'Entre deux murs, rue Dieu, rue Dudonet, place Royale, l'hôtel de la Bourſe, l'hôtel de la Douanne, rue de la Douanne, le Port, depuis la porte Saint-Pierre juſqu'à la potre Richelieu, rue de la vieille Corderie, rue des Fauſſets, rue Mérignac, rue des Ceperans, rue Royale & Marché Royal, impaſſe de Saint-Pierre, rue Sainte-Catherine, à l'eſt, depuis la porte Médoc juſqu'a rue du Parlement, & les impaſſes compriſes dans leſdires rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Saint-Remi.

VI. Rue du Parlement, depuis la rue Sainte-Catherine, juſques & compris la rue St. Pierre, rue de la Devize Ste. Catherine & Saint-Pierre, rue du Fort-Leſparre, rue Carpenteyre Saint-Pierre, rue Traverſiere, rue Maucoudinat, rue Saint-Siméon, rue du Puits de Bagnecap, rues du grand & du petit Cancera, rue Sainte-Catherine à l'eſt, depuis la rue du Parlement juſqu'a la rue de la Mercy, rue de la Mercy, place Saint-Projet à l'eſt, rue Marchande à l'eſt, rue du Loup au nord, depuis rue Marchande juſqu'a rue du Pas Saint-George, rue Arnaud-Miquen, rue du Serpolet, rue du Pas Saint-George, rue du Cerf-volant, rue des Bahutiers, rue des Trois Chandeliers, rue des Combes, rue du petit Loup, & les impaſſes compriſes dans leſdires rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Saint-Pierre.

VII. Rue porte Saint-Pierre, le Port, depuis la porte Saint-Pierre juſqu'a la porre Bourgogne, joignant la Rouſſelle, la porte du Caillou, rue du quai Bourgeois, rue du Chay des farines, place & intérieur du Palais, rue des Argentiers, rue de la Tour de Gaſſies, rue Poitevine, rue d'Enfer, rue du Caillou, rue Richelieu, rue de la Chapelle Saint-Jean, rue du pont Saint-Jean, rue de la porte Saint-Jean, rue des Portanets, rue de la Halle, rue de la Rouſſelle, rue Renière, rue Muguet, rue du puits Des-Cazeaux, rue Montagne, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Sainte-Colombe.

VIII. Les foſſés de Bourgogne & de ville, au nord, depuis la Rouſſelle juſqu'à la rue du Cahernan, l'hôtel de ville compris, rue des Boucheries, rue Neuve, rue & place Sainte-Colombe, rue Bouquière, rue Déſirade, rue Poudior, rue de la Sau, rue Saint-James, rues de Gourgue & de Gaignne, rue des Epiciers, le grand Marché, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblee ſe formera dans l'égliſe des Feuillans.

IX. Foſſés des Carmes au nord, & Foſſés des Tanneurs à l'eſt, rue du Cahernan, rue des Ayres, rue des Loix, rue Maucouyade des Feuillans, rue Saint-Antoine, rue Caſſemberg, rue des Trois Canards, rue du Mut, rue des Herbes, rue du Poiſſon Salé, rue porte Baſſe à l'eſt, rue du Loup au ſud, depuis la rue du pas Saint-George juſqu'à porre Baſſe, Foſſés des Tanneurs, depuis rue des Loix juſqu'a rue Petal, rue du Ha au nord, juſques & compris rue des Palanques, rue Birouette, rue des Mottes, rue & petite place Saint-André au ſud, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe du Collège de Guienne.

X. Rue du Loup, depuis la rue Judaïque juſques & compris la rue Marchande à l'oueſt, place Saint-Projet, rue Sainte-Jeme, rue Tuſtal, rue & place Saint-André au nord, rue Sainte-Helene, rue de l'hôpital, l'Hôrel-Dieu, rue Pradel, rue Cruon, rue Maximilien au nord, rue Judaïque, rue des Trois Conils, rue du Piſre, rue Guiraude, rue de la vieille Monnoie, rue Margaux, rue Caſtillon, rue des petits Carmes, rue des Treilles, rue du Temple, rue Baubedat, rue Maumiſſan, rue Sainte-Catherine à l'oueſt, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Saint-Projet.

XI. Les allées de Tourny à l'eſt & à l'oueſt, rue Saint-Dominique, rue Mautrec, rue & place du Chapelet, Foſſés de l'Intendance, & des Récolets, petite rue de l'Intendance, place Puypaulin, rue porte Dijaux, rue des Carmélites, rue du Canon, rue des Remparts, rue Saint-Paul, le Cours de Tourny, depuis la porte à l'eſt juſqu'à la porte Dauphine, place Dauphine à l'eſt juſqu'à la porte Dijaux, rue Bouffard à l'eſt, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe de Saint-Mexan.

XII. Porte & rue Ferdinand à l'oueſt, rue Maximilien & rue Sainr-André au Sud, petite place Saint-André au ſud, rue des Mottes, rue des Minimes, rue & place Rohan, rue du Peugue, rue Dufau & porte d'Albret, rue Bouffard à l'oueſt, place Dauphine au ſud juſques & compris la rue Dauphine à l'eſt, rue Neuve Saint-Paul, rue Villeneuve, rue Saint-Roch, depuis la rue Bouffard juſqu'à la rue Dauphine, rue Saint-Louis, rue Caſtelmoron, rue Boulan, rue des Glacières, rue Montbazon, Cours d'Albret à l'eſt, rue Duha, rue Pellegrin, rue des Etubes, Foſſés des Tanneurs à l'oueſt juſques & compris rue Segur, rue de l'Etoile, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des Minimes.

XIII. Rue Figuereau, depuis la grille du Jardin public, rue Caſſagnolle, rue du Réſervoir, rue la Ballerte, rue Mery, l'allée des Noyers, chemin de Médoc, rue de la Croix de Seguey, rue Barada, rue Sainte-Catherine du fauxbourg, rue Maubourguet, rue Poudenſan, rue des Pellans, rue des Plantes, rue de l'Ecole Chrétienne, rue Saint-Laurent; rue Huſtin, rue Royale, rue Victoire, rue Fondaudège, rues du Réſervoir & du Pleſſis, Cours du Jardin public, depuis la place de Tourny juſqu'au Jardin, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des religieuſes de Sainte-Catherine.

XIV. Place Fondaudège, rue de la grande Taupe juſques & compris celle de la petite Taupe, rue de la Salpetrière, rue Huguerie, grande rue du Palais Galien, rue Saint-Fort, rue de la Tréſorerie, depuis la rue Saint-Jean juſqu'au chemin de Médoc, rue Planturable, rue Paulin, rue Bouché, rue Naugeac, rue Adelaide, rue Ozée, rue Terre Nègre, rue Belair, rue Mondenar, rue du Temps paſſé, rue Couſſe, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe de Saint-Seurin.

XV. Rue Saint-Jean, rue de la Tréſorerie, depuis la rue Saint-Jean juſqu'a rue Capdeville, rue Repond, rue Jouſſaunie, place du Pradeau, rue Tronqueyre, rue de la Prevôré, rue des Religieuſes, rue Judaique-Saint-Seurin, au nord, grande rue Saint-Seurin, depuis la place Dauphine juſqu'à rue des Religieuſes, rue Notre-Dame, rue Saint-Joſeph, rue Rolland, cours de Tourny, à l'oueſt, depuis la place Dauphine juſqu'à celle de Tourny, rue de la grande Taupe, depuis celle de la petite Taupe juſqu'au cours de Tourny, & les impaſſes deſdites rues.

L'Aſſemblee ſe formera dans l'Egliſe du grand Séminaire.

XVI. Rue Judaïque Saint-Seurin au ſud, rue Caſtelnau-Dauros, rue Neuve Saint-Seurin, rue du petit Pont-Long, grand rue Ponr-Long, juſques & compris la Chartreuſe, rue Soulinan, rue Nauville, rue Gaſq, au nord de rue Pont-Long, rue Nauté, place Dauphine, au ſud & à l'oueſt, rue Dauphine à l'oueſt, depuis rue Pont-Long, juſques & compris rue Saint-Roch, rue Rouſſeau, rue Rogier, rue Saint-Bruno, rue de la Chartreuſe, depuis rue Rogier juſqu'à rue Ponr-Long, rue Ciron, rue Lacroix, rue Saint-Martin, rue des Lauriers, rue Laliman, rue Colignan, rue neuve Saint-Paul, à l'oueſt de rue Dauphine, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'Egliſe des petits Carmes de la ville.

XVII. Rue Sainte-Eulalie, à l'oueſt, depuis rue Ségur juſqu'à la porte, rue du Cimerière, rue Berry, rue Guerard, depuis la porte Sainre-Eulalie à l'oueſt, chemin de Sainte-Eulalie, juſqu'à la Croix, à l'oueſt, rue de Gand, chemin de Peſſac, au nord, chemin & lieu du Tondut, rue Belleville, enclos des Minimes, rue Saintonge, rue Villedieu, rue Servandonny, rue Moneyra, rue Taſter, rue le Coq, cours de Tourny, depuis la porte d'Albret juſqu'à rue Guerard, rue Couturier, cours d'Albret à l'oueſt, rue Bonnafous, place & rue Mériadec, rue Lavie, rue Vareilles, rue Fauché, rue Lacaze, rue Brunet, & les impaſſes compriſes dans leſdires rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'Egliſe du Séminaire Saint-Raphaël.

XVIII. Rue Sainre-Eulalie, à l'eſt, chemin de Peſſac, à l'eſt, chemin de Saint-Genès, rue Tombeloly, rue des Remparts, rue du Cayre, rue des Enfants-Trouvés, rue Mingin, rue des Carmes, rue Veyrines, rue Capeyron, rue Labirat, rue de Lalande, foſſés des Carmes au midi, rue d'Aquitaine, & rue Bouhaut à l'oueſt, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'Egliſe Sainre-Eulalie.

XIX. Rue d'Aquiraine & rue Bouhaur, a l'eſt, Foſſés de ville depuis rue Bouhaut juſqu'a rue des Menuts, rue des Menuts à l'oueſt, rue Permentade au nord, rue des Remparrs des Auguſtins, rue des Auguſtins, rue Auguſtine, rue du Mirail, rue Cauſſe-rouge, rue Bragard, rue Leyteyre, rue de l'Obſervance, rue Hugla, rue Pillet, rue Badie, rue Gahillon, rue Saint-François, place des Cordeliers, & les impaſſes deſdites rues.

L'Aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Saint-Eloy.

XX. Chemin de Bayonne eſt & oueſt, rue Saint-Nicolas-de-Graves, rue le Berthon, rue Tanneſſe, rue Cornu, rue Lacave, rue Citran, rue Doniſſan, rue de Millere, rue Ville-à-Dieu, rue Saint-Jean, depuis la rue Berry juſques & compris la place d'Aquitaine, rue Blanc, rue Mercié, rue Cruchinet, rue Déſirade, chemin des Loups, & les impaſſes deſdites rues.

L'Aſſemblée ſe formèra dans l'Egliſe des Carmes.

XXI. Chemin do Sablonnat, rue Beaufleuris, rue Laville, rue Julie, rue Notre-Dame-de-la-place, rue Saint-Paul, rue Lafontaine, rue Belair, rue Antoine, rue Dufaure, rue Saint-Jacques, rue Mareſcot, rue Videau, rue Traverſière, rue Bergeon, & les impaſſes deſdires rues.

L'Aſſemblée ſe formera dans l'Egliſe de Saint-Nicolas-des-Graves.

XXII. Chemin neuf de Toulouſe à l'oueſt, rue Saint-Jean depuis la place d'Aquitaine juſqu'à celle des Capucins, rue des Incurables, rue Contreſcarpe, rue Chantre, rue Borte, rue Letellier, marché aux bœufs, à l'oueſt, Rempart des petites Carmelires rue Clare à l'oueſt, rue Bourgoine, rue des Pommiers, rue Sainte-Thérèſe, rue Permentade au ſud, rue des Menuts, rue Ducaſſe à l'oueſt, place Canteloup & Place du Marché neuf à l'oueſt, rue des Faures au ſud, & les impaſſes compriſes dans leſdites rues.

L'Aſſemblee ſe formera dans l'Egliſe des Auguſtins.

XXIII. Foſſés de Bourgogne, au ſud, depuis la porte juſqu'à la rue des Faures, rue des Faures au nord, rue des Truyes, rue Janſan, rue des Peniets, rue de la Fuſterie, rue Pichadey, rue Maubec, place du Marché neuf & place de Canteloup à l'eſt, rue de la Cadene, rue des Herbertes, rue des Andouilles, rue Ducaſſe à l'eſt, rue Clare à l'eſt, rue Traverſane, rue Marboutin, rue Saumenude, rue Plante-roſe, rue des Allemandiés, & les impaſſes deſdites rues.

L'Aſſemblée ſe formera dans l'Egliſe des Cordeliers.

XXIV. Rue de la Craberie, le Port depuis la porte Bourgogne juſqu'à la porte de la Monnoie, rue de la Monnoie au nord, rue Carpenteyre St-Michel, depuis la porte de la Monnoie vers la place Bourgogne, rue Carbonneau, rue Beinſſac, rue Androne, rue Bordeloiſe, rue des Fours, rue Ste.-Croix, depuis la place Canteloup juſqu'à rue de la Monnoie, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe St-Michel.

XXV. Rue des Bouviers, rue des Vignes, rue Nérigean, rue Françoiſe, place de la Monnoie, rue Ste-Croix, depuis rue de la Monnoie juſqu'à l'égliſe, rue du Port, rue Brunet, rue des Bénédictins, rue Acan, l'abbaye Ste.-Croix, le Fort-Louis, rue du Noviciat & les maiſons en dépendantes, rue Carpenteyre, depuis la rue de la Monnoie juſqu'à la porte Ste.-Croix, le Porr, depuis la porte de la Monnoie juſqu'au moulin de Ste.-Croix, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des Capucins.

XXVI. Marché aux bœufs à l'eſt, chemin neuf de Toulouſe à l'eſt, petit chemin de Bègle, grande rue St.-Jean, depuis le marché aux bœufs juſqu'à l'enclos de Lantillac, rue St.-Charles, rue Pradeau, rue Monfaucon, l'enclos d'Arnaud Guiraud, la Maiſon-de-Force, rue des grandes Corderies, rue derrière l'enclos d'Arnaud Guiraud, rue de l'enclos de Lantillac, rue Peyronnet, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe Ste.-Croix.

XXVII. L'hôpital de la Manufacture, le Port, depuis le moulin de Ste.-Croix juſqu'à rue des rerres des Bordes, rue St.-Jean, depuis l'enclos d'Anrillac juſques aux terres des Bordes, rue Cambon, rue des terres des Bordes, & les impaſſes deſdites rues.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe des religieuſes Bénédictines.

XXVIII. Le Port, depuis les terres des Bordes juſqu'à l'eſtey Majou & le contour bordant ledit eſtey, rue Belair, rue Thibaud, perit chemin de Bègle allant à Barada, rue St.-Vincent, près le pont du Guit, rue Barada, rue Grarecap, joignant le pont du Guit, & aurres rues dépendantes de cet arrondiſſement.

L'aſſemblée ſe formera dans l'égliſe de la Manufacture.

Les citoyens actifs qui demeureront dans des rues ou quartiers qui pourroient n'avoir pas été indiques, ſe rendront dans l'aſſemblée de leur arrondiſſement.

Arrêté en jurade. A Bordeaux, ce 28 janvier 1790.

Signé AQUART, jurat, *faiſant les fonctions de ſecrétaire.*

A BORDEAUX, chez MICHEL RACLE, Imprimeur de l'Hôtel-de-Ville, rue Saint-James, 1790.